



Doc. 13157
22 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8.9, après le mot « groupes » insérer les mots suivant:

« et lieux »;

et supprimer les mots « et les Eglises ».

Note explicative

Cet amendement mineur vise simplement à inclure toutes les religions du monde dans le rapport.

Déposé par:

GÜNDEŞ BAKIR Pelin, Turquie, GDE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, GDE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, GDE

1. 2013 - Deuxième partie de session

